
Réponse à la question écrite n° 5 du PCSI, au conseil général du 10 décembre 2013

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, chères collègues,

Je rappelle le titre de la question : **Fonctionnement du syndicat de l'école Secondaire de Haute-Sorne.**

Dans le texte de la question, plusieurs points concernent le Syndicat d'avant la fusion, et comme j'ai eu l'occasion d'en parler de manière détaillée dans le cadre de l'intervention PDC lors du dernier conseil général, je me permets de ne pas y revenir (le document de réponse étant disponible au secrétariat du conseil général).

Quant aux questions :

1) Quel est le statut de la révision de la loi cantonale sur les syndicats ?

Actuellement, nous sommes toujours sans réponse à notre courrier posant la même question au service des communes.

Je vous rappelle encore une fois que l'ordonnance Gouvernementale qui autorisait un régime d'exception pour Haute-Sorne jusqu'à fin 2013 est échue ; il était prévu que les lois concernées seraient adaptées par le Parlement jusqu'à fin 2013 (en référence à la loi sur les communes, pour ce qui est de la majorité décisionnelle au sein d'un syndicat, et à la loi scolaire qui impose la forme de syndicat quant aux écoles secondaires).

J'attends aussi une réponse du service des communes en vue d'éventuellement prolonger l'ordonnance.

J'attire votre attention que tout ceci est également concerné par le projet « arrondissements scolaires » actuellement en consultation ; à ce sujet je rappelle que le délai de réponse au canton est le **31 mars 2014**.

Je tiens à remercier les instances et groupes qui ont déjà répondu, à ma connaissance la CE EPHS, le PS, le Syndicat ESHS, et j'invite les autres à ne pas oublier le délai (le conseil communal rendra sa copie le 31 mars 2014). En très grossier résumé, j'insiste sur le fait que le projet diminuera encore la capacité décisionnelle des communes, qui n'auront finalement plus qu'à payer pour ce qu'elles n'ont pas décidé, *comme c'est un peu le cas avec les syndicats, mais EP+ES.*

Pour ce qui est du fonctionnement du Syndicat ESHS, celui-ci étant soumis à ses statuts dont vous avez reçu une copie, je vous invite à faire part de vos remarques, afin que nous puissions éventuellement procéder à des modifications.

2) Quel est la position officielle du conseil communal de Haute-Sorne, quant au projet d'agrandissement de l'ESHS ?

Afin que le conseil communal puisse se prononcer, j'avais demandé un état des lieux détaillé quant à ce projet, qui n'était connu que sous un montant global total de plus de 10 millions ; le syndicat a donc préparé un dossier qui a été transmis au conseil communal des 3 communes concernées à fin janvier 2014.

Début mars, nous avons reçu un rappel du Syndicat ESHS quant à ce même sujet ; nos recherches n'ont pas permis de trouver ces documents, mais j'ai organisé une copie que j'ai aujourd'hui même transmise à tout conseil communal ; une délégation du Syndicat a été invitée à rencontrer le conseil communal dans les plus brefs délais pour une présentation et discussion. Le conseil communal se prononcera immédiatement après cette séance.

3) Que compte faire le conseil communal pour améliorer la communication entre ses représentants au sein du Syndicat et les autorités politiques de la commune ?

Avant de répondre à cette question je dirais qu'il n'y a pas que la communication, mais aussi ce que l'on attend de nos représentants qui sont les Délégués de Haute-Sorne au Syndicat ESHS.

Comme le Syndicat est une instance indépendante, il est difficile de lui donner des instructions, mais le conseil communal propose la chose suivante : nous allons organiser tout prochainement une rencontre entre le conseil communal et tous les Délégués Haute-Sorne au Syndicat ESHS, en vue d'établir communément les recommandations du conseil communal aux Délégués, et un mode de communication précis.

Je vous remercie pour votre attention.